

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU DIRECTEUR

N° A2025- 33	Délégation du Directeur de la Régie à Monsieur Alain Bussière pour la signature des bons de commande et marchés subséquents
--------------	---

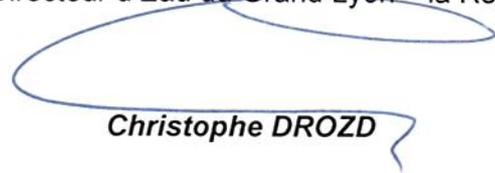
- Vu** l'article R2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- Vu** l'article 8.2 des statuts d'Eau du Grand Lyon - la Régie indiquant les fonctions du directeur
- Vu** l'arrêté A2023-1 du 9 janvier 2023 portant délégations de signature du Directeur de la Régie aux agents d'Eau du Grand Lyon - la Régie - Cas des bons de commande, modifié par arrêtés A2023-16 du 2 mai 2023 et A2023-19 du 27 juillet 2023 ;

**ARRETE**

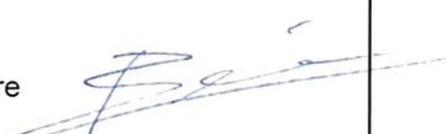
- Article 1** L'arrêté A2023-19 du 27 juillet 2023 est annulé.
- Article 2** Délégation est donnée à Monsieur Alain Bussière, responsable de l'unité Informatique industrielle au sein de la Direction des systèmes d'information, pour la signature des bons de commande et marchés subséquents d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes sur son périmètre.

Villeurbanne, le 17 JAN. 2025

Le Directeur d'Eau du Grand Lyon – la Régie



Christophe DROZD

Exemplaire conservé par les services de la Régie
Notifié le
Nom de l'agent : Alain Bussière
22/01/25
 Signature de l'agent